

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE PLENIERE DU 1er OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU

Assistaient à la séance : Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Dominique Alba, M. Michel Balard, Mme Dominique Bertinotti, M. Didier Bertrand, M. Christophe Girard, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Paul Chemetov, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, M. Pierre Housieaux, M. Jean-François Legaret, M. Olivier de Monicault, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Antoine Picon et M. Christian Prevost-Marcilhacy

Excusés : Mme Céline Boulay-Esperonnier, M. Pierre Casselle, Mme Moïra Guilmart, M. Maurice Laurent, Mme Agnès Masson, M. Thierry Paquot, M. Pierre Pinon et Mme Karen Taïeb.

La séance est présidée au Pavillon de l'Arsenal par Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées dans le *BMO* du 6 novembre 2009.

PERMIS DE DEMOLIR

- ✓ 1, rue de la Perle (3e arr.) - hôtel Libéral Bruand
- ✓ 21, rue Saint-Antoine (4e arr.) - hôtel de Mayenne
- ✓ 53, rue Saint-Dominique (7e arr.) - hôtel Kinski
- ✓ 92, avenue des Champs-Élysées et 2, rue de Berri (8e arr.)
- ✓ Gare de Lyon (12e arr.)
- ✓ 58, boulevard Lefebvre - laboratoire central des Ponts et chaussées (15e arr.)
- ✓ 136-138, boulevard Ney (18e arr.)
- ✓ 141-221, boulevard Macdonald - entrepôts Macdonald (19e arr.)
- ✓ 84, rue des Vignoles (20e arr.)

En raison de l'heure tardive et faute de temps pour épuiser l'ordre du jour, l'examen des dossiers des dossiers suivants a été renvoyé à une séance ultérieure :

- ✓ 383-387, rue de Vaugirard (15e arr.)
- ✓ 18-22ter, rue Pajol et 63-63ter, rue Riquet (18e arr.)
- ✓ 19-21, rue du Faubourg Poissonnière (9e arr.)

21, rue Saint-Antoine, 30-40, rue du Petit Musc et 7, rue Castex (4e arr.) Restitution de la façade sur rue de l'hôtel de Mayenne

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. REVAULT, René
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DES FRANCS-
BOURGEOIS

PC 075 104 09 V 0018

Déposé le 28/07/2009

Fin du délai d'instruction : 28/01/2010

« Construction d'escaliers et d'ascenseurs après démolitions des parties de planchers correspondantes, création de châssis de désenfumage en toiture sur cours, réaménagement intérieur, fermeture de trémies et remplacement d'une porte par une fenêtre en façade à rez-de-chaussée côté rue du Petit Musc de l'école des Fracs-Bourgeois. SHON à démolir : 120 m² ; SHON créée : 54 m² ; ST: 5713 m². »

PROTECTIONS

- Les façades et toitures sur rues, sur cour et sur jardin ; le vestibule et l'escalier intérieur ; le sol de l'ancien jardin : classement par arrêté du 21 février 1974.
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

ANTERIORITE. Cet hôtel a fait l'objet d'une inscription au Casier archéologique et artistique de la Commission dès 1917, assorti d'un vœu de démolition du comblement sur rue. Il a par la suite été évoqué régulièrement lors des séances de la Commission en 1919, 1922, 1926, 1962, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1996 et 1998, notamment par Jean-Pierre Babelon.

PRESENTATION. Depuis 1812, l'hôtel de Mayenne a perdu son usage de grande demeure, au profit d'une pension, puis d'une école (1870), destination qui est toujours la sienne aujourd'hui. Ces rares changements d'affectation ont permis la préservation des bâtiments anciens, ponctuellement modifiés et complétés par des constructions à l'emplacement de l'ancien jardin.

Les dispositions traditionnelles de l'hôtel d'aujourd'hui - trois corps de logis autour de la cour et deux petites ailes vers le jardin - résultent de l'intervention menée en 1606-09 pour le duc de Mayenne, Charles de Lorraine, sur un hôtel bâti en 1569-70 (deux campagnes anciennement attribuées respectivement à Philibert de l'Orme et à Jacques II Androuet du Cerceau). Lors de cette deuxième campagne, le logis sur la rue est remplacé par deux pavillons en brique et pierre, reliés par un mur percé d'un portail central ; sur le jardin, le logis est complété par deux courtes ailes, dont une abrite un escalier monumental rampe sur rampe ; enfin, l'aile de droite est épaissie le long de la rue du Petit Musc, en retournant l'ordonnancement des pavillons.



Ci-dessus, de haut en bas : PLU ; la façade sur la rue Saint-Antoine en 1914 (photo Atget) ; perspective en 1920 (photo Lansiaux, CVP).

Cet ensemble est ensuite modifié par l'agrandissement des baies et le changement des menuiseries effectués au XVIIIe siècle (opération attribuée à Germain Boffrand, comme le nouveau décor intérieur), puis par le comblement de l'espace entre les deux pavillons sur la rue, réalisé en 1881 par l'architecte Alfred Coulomb. Un réfectoire est installé sous la cour de l'hôtel en 1957, et des bâtiments scolaires sont bâtis à l'emplacement du jardin dans les années 1970 (Charles Rambert architecte).

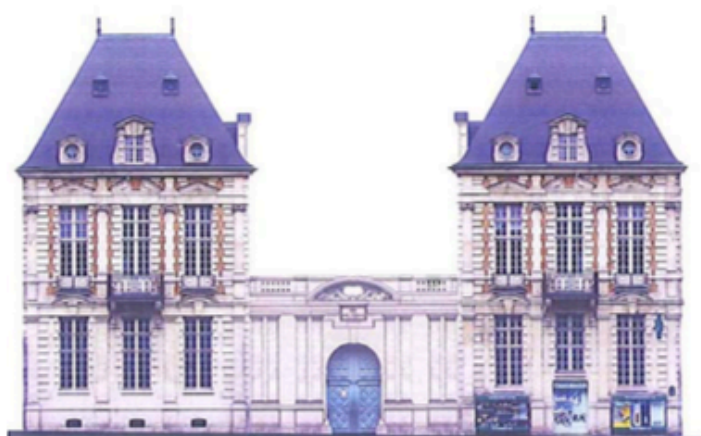
C'est lors de cette campagne de 1969-73, que la Commission du Vieux Paris défend pour l'une des premières fois le principe d'une étude historique approfondie préalable à l'élaboration d'un projet. Ces recherches sont réalisées par Jean-Pierre Babelon qui en donne communication à la CVP en 1970. Il distingue alors, parmi les bâtiments de la rue du Petit Musc, les anciens communs de l'hôtel des constructions parasites qui pourraient avantageusement disparaître au profit « du dégagement de la grande façade et du dessin d'un jardin à la française ».

La question de la disparition du comblement du premier étage sur rue est un leitmotiv de la CVP depuis 1917 : sa démolition a toujours été demandée, accompagnée d'une restauration de l'hôtel et de son classement en totalité. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais a inscrit cette démolition dans son règlement, et la Commission supérieure des monuments historiques s'est opposée à tout autre projet (ce qui explique l'état de saleté actuel du centre de la façade, dont le ravalement aurait été refusé). Cette démarche s'inscrivait dans la lignée de la restauration de l'hôtel de Sully (1955) et de celle, plus malheureuse, de l'hôtel de Guénégaud (1964-67) qui a fait disparaître une partie authentique du bâtiment.

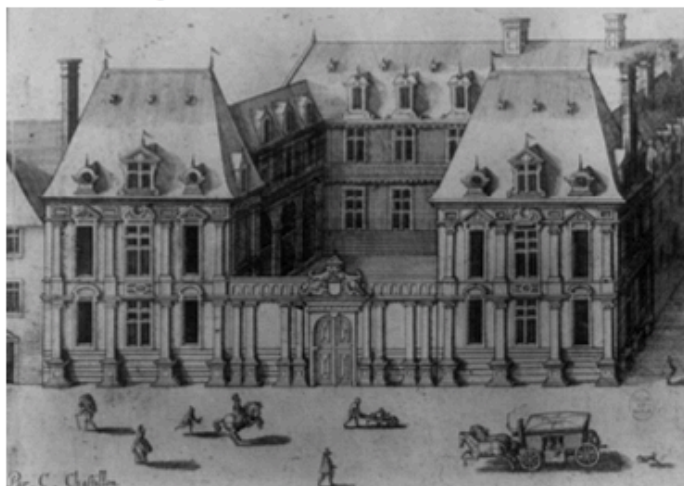
En 1996-98, Bernard Fonquernie, architecte en chef des Monuments historiques, commence la restauration de l'hôtel par les parties latérales sur rues, façades et toitures. C'est ce parti de restauration qui est aujourd'hui poursuivi par Jean-François Lagneau.

Ci-contre, de haut en bas : perspectives et élévations de l'état actuel et de l'état projeté côté rue Saint-Antoine (documents J.-Fr. Lagneau).

Ci-dessous : gravure de Claude Chastillon, XVIIe siècle.



Façade sur la rue Saint Antoine : état actuel et projeté



La demande déposée aujourd'hui par l'école concerne la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments scolaires, à l'exception de l'hôtel qui n'est visé que par la restauration des façades. A cette occasion, la démolition de l'adjonction de Coulomb est demandée. Ce projet reprend celui de B. Fonquernie, inspiré de la gravure de Chastillon - représentation la plus ancienne de l'hôtel, mais dont la valeur documentaire est sujette à caution. Cette démolition soulève plusieurs questions quant aux détails des élévations ainsi recréées. Sur rue, le rez-de-chaussée est redessiné comme un mur de clôture plein, avec la restitution d'un ordonnancement de pilastres repris de la gravure, mais attesté par aucune trace archéologique. La restitution du passage en encorbellement au-dessus du portail, soutenu par des consoles toujours en place, entraîne la construction de deux balustrades en pierre qu'aucun document n'atteste et qui s'écartent de l'estampe du XVIIe siècle (les photographies du XIXe siècle laissent plutôt penser à un garde-corps métallique côté cour). Les élévations intérieures des pavillons sont restituées comme des versions mineures de celles sur la rue : en brique et pierre, mais sans pilastre, s'écartant ainsi du modèle de Chastillon autant que de l'état attesté par les photographies de 1870 (les façades intérieures des pavillons y sont très sobres, selon le dessin de celles du XVIe siècle sur la cour). Enfin l'absence de cheminées dans le projet, est contraire à toutes les données historiques et manquera cruellement à la silhouette que l'on prétend restituer.

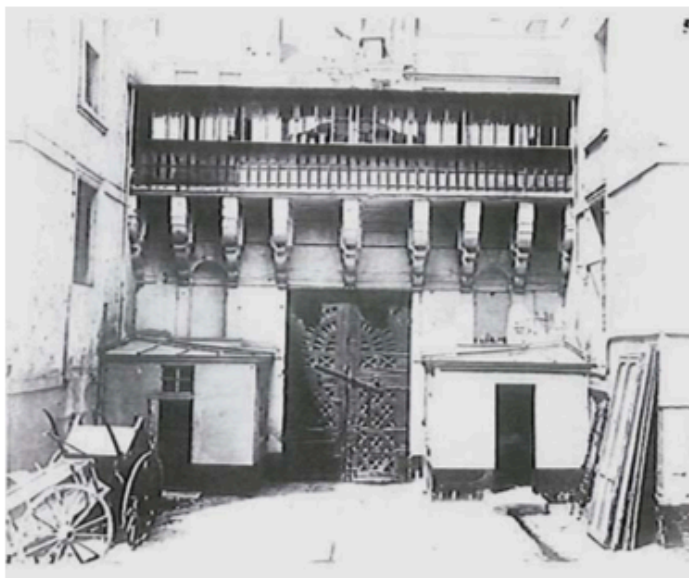
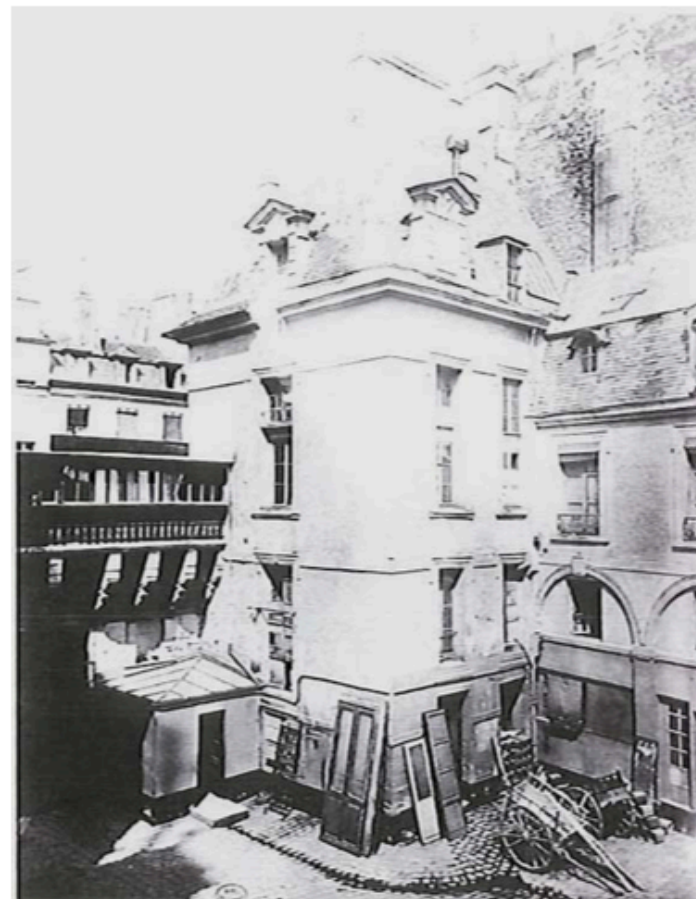
Face à ces incertitudes, que l'étude historique n'a pas levées, la question de la démolition de l'ajout de 1881 peut se poser. En outre, la disparition d'un ouvrage estimable du XIXe siècle, témoignage de la culture historique des architectes de ce temps, pose question, et n'est pas conforme à la doctrine contemporaine en matière de restauration de Monuments historiques, issue de la Charte de Venise.

Le reste du projet consiste à rouvrir les arcades de la galerie de l'aile gauche, et à ravalier les façades des XVIe et XVIIe siècles sur cour et jardin, en faisant disparaître le ravalement en fausse brique réalisé dans les années 1880 pour accompagner les façades sur rue.



Ci-dessus : façades sur cour actuelle ; revers de l'extension de Coulomb.

Ci-dessous : revers du portail et l'un des pavillons côté cour en 1870 (photos BHVP).



DISCUSSION. Pour des raisons à la fois fonctionnelles et économiques, Mme Bertinotti indique sa préférence, qui est aussi celle de l'école, pour la conservation de la surélévation du XIXe siècle : il s'agit de ne pas augmenter la pénurie de surfaces utiles, pour un établissement déjà surchargé, et de ne pas accentuer le contraste entre de coûteux travaux de façade et l'état de vétusté avancé des espaces intérieurs et des cours de récréation. Elle souhaiterait que la conservation de l'état existant sur rue, s'accompagne de l'exigence d'une réflexion d'ensemble de la part de l'école sur l'utilisation de la parcelle.

La qualité de la surélévation de Coulomb est soulignée par plusieurs membres qui trouvent sa conservation tout à fait justifiée, tant par l'histoire du site (elle se réfère à l'architecture brique et pierre de la place des Vosges) que par son dessin soigné et intelligent. Sa démolition ferait disparaître une strate architecturale authentique au profit d'un état supposé historique mais artificiel en réalité. On rappelle enfin que la Commission, lors du débat sur l'hôtel Lambert, a milité pour la conservation des strates du XIXe siècle. On va jusqu'à souhaiter que le ravalement futur conserve, comme la saleté aujourd'hui, la différence de couleur entre parties anciennes latérales et adjonction centrale moderne. Toutefois, certains membres, dont M. Prévost-Marcilhacy, rappellent que cette démolition est demandée depuis de nombreuses années par les différentes instances patrimoniales, dont la Commission du Vieux Paris, et que la densification de la parcelle n'a été autorisée qu'en contrepartie de cette démolition. Il paraîtrait donc difficile de revenir aujourd'hui sur cet accord, d'autant que le projet de restauration des façades entrepris par B. Fonquernie, se base sur cette décision.

La direction de l'urbanisme considère que le moment pour un changement de position, tel que celui qui vient d'être plaidé, est opportun, dans la mesure où la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du quartier vient d'être engagée et que ses objectifs vont clairement dans le sens d'une meilleure prise en compte du XIXe siècle dans le Marais.

Ci-dessous : les façades sur l'ancien jardin (corps de logis principal et aile droite en retour), datant de 1596-70 - seules façades à n'avoir pas été recouvertes d'un enduit fausses briques au XIXe siècle.



Ci-dessus : la galerie de l'aile gauche sur cour : état existant et état projeté (document J.-Fr. Lagneau). La galerie est réouverte pour former un préau.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 1er octobre 2009 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis le vœu que l'adjonction réalisée en 1881 par l'architecte Alfred Coulomb entre les deux pavillons sur rue de l'hôtel de Mayenne, ne soit pas démolie. Œuvre d'un architecte réputé pour ses édifices de style Louis XIII, ce corps de bâtiment témoigne de l'historicisme de la fin du XIXe siècle. La Commission a bien noté que cette adjonction figurait parmi les parties à démolir sur le premier plan du secteur sauvegardé, mais considérant que la préservation du XIXe siècle fait partie des objectifs de la révision en cours du PSMV du Marais, que la restitution des parties manquantes de l'hôtel (façades latérales des pavillons, mur de clôture de part et d'autre du portail, cheminées) restera discutable en l'absence de documents fiables et concordants, que l'évolution des doctrines en matière de restauration (Charte de Venise) fait une place plus importante au respect des strates historiques, la Commission du Vieux Paris a demandé que cette question soit soumise à la Commission locale du secteur sauvegardé, et souhaité qu'elle soit réexaminée par la Commission nationale des Monuments historiques. Enfin elle a souhaité que la conservation de l'adjonction du XIXe siècle sur rue s'accompagne, de la part de l'école des Francs-Bourgeois, de l'élaboration d'un nouveau plan directeur d'aménagement et de remise en valeur de l'ensemble de la parcelle (BMO du 6 novembre 2009).